



DOSSIER DE CANDIDATURE

Pôle Espoirs Masculin STRASBOURG

« Journée d'information et de test » **mercredi 21 avril 2021**

Conseiller Technique et Sportif responsable :

Monsieur BELMADI Slimane

06.66.41.33.75.



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ligue Régionale du Grand Est de volley-ball, Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin, CS 70001, 54510 TOMBLAINE

Tél : 03 83 18 87 22, e-mail : fmoiny.lgevolley@gmail.com

Pour avoir plus d'informations - e-mail : slimanebelmadi@yahoo.fr

OBJECTIF

- Permettre à de jeunes volleyeurs de poursuivre des études normales tout en s'entraînant quotidiennement voire bi quotidiennement.
- L'objectif est de réussir à la fois ses études et sa vie sportive mais la priorité est toujours donnée à la réussite scolaire quels que soient les mérites sportifs.

SCOLARITÉ

Accueil en *internat* au :



C.R.E.P.S.

4 allée Sommerhorf
67200 STRASBOURG
Tél : 03.88.10.47.67

Accueil en classe de Troisième, Seconde, Première et Terminale.

- Préparation au baccalauréat général ainsi qu'aux filières professionnelles.

Accueil possible dans l'un des établissements suivants :

- **Lycée et Collège Louis PASTEUR** – 24 rue Humann – 67000 STRASBOURG.
- Tél : 03.88.15.70.60
- **Lycée Professionnel OBERLIN** – 4 rue Académie – 67000 STRASBOURG
- Tél. 03.88.21.22.30
- **Collège Louis Pasteur** – Allée Colette Besson – 67100 STRASBOURG
- Tél : 03.88.40.99.40
- **Lycée Couffignal** – 11 rue de la Fédération – 67100 STRASBOURG
- Tél : 03.88.40.52.52

ACTIVITÉS

6 à 7 entraînements par semaine.
Activité en club obligatoire le week-end.

SPORTIVES

Surveillance médicale de l'entraînement.

CONDITIONS

- ⇒ Être retenu après les épreuves sportives de sélection.
- ⇒ Être apte médicalement.
- ⇒ Avoir un dossier scolaire satisfaisant.

VOULOIR RÉUSSIR

INFORMATIONS

PÔLE ESPOIRS VOLLEY MASCULIN :

RENSEIGNEMENTS

Slimane BELMADI
Tél : 06 66 41 33 75
e-mail : slimanebelmadi@yahoo.fr

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

Le CREPS de STRASBOURG est situé à la sortie de STRASBOURG, dans le quartier Koenigshoffen.

L'établissement accueille près de 380 sportifs dont 80 internes.

Pour l'arrivée au CREPS :

→ **En train** : (20 min en moyenne)



* de la gare centrale de STRASBOURG, prendre le bus n°2, en direction de *ILLKIRCH GRAFFENSTADEN Campus d'ILLKIRCH*, jusqu'à l'arrêt « Nid de cigognes ».

- Poursuivre à pied la route de SHIRMECK dans le sens du trajet du bus puis suivre les panneaux C.R.E.P.S.

→ **Par la route** :



* de l'autoroute **A35 ou A4, sortie ELSAU – montagne verte**, puis direction montagne verte systématiquement. Passez par-dessus la rivière de l'Ill. Continuer à gauche sur la D392 « route de SHIRMECK ». Suivre panneaux C.R.E.P.S sur la droite.

ÉTUDES

Les élèves du *Pôle Espoirs* sont regroupés dans le même établissement si les filières le permettent.

Dans la mesure du possible, ils le sont aussi dans les mêmes classes compte tenu des niveaux (2nde, 1^{ère} ...), des options choisies et des langues étudiées. Ils assistent aux cours inscrits à l'emploi du temps de leur classe.

Depuis maintenant 2005, nous sommes à **100%** de réussite au Bac sur la filière générale.

TRANSPORT

Le CREPS mettra à disposition de chaque jeune un VEL'HOP (abonnement CREPS).

Il est possible d'utiliser les transports en commun (direct) en parallèle. Les passages se font en fréquence élevée.

AMÉNAGEMENT SCOLAIRE

Des aménagements d'horaires sont mis en place :

- Pas de cours le mardi de 8h à 10h.
- Pas de cours le jeudi de 8h à 10h.
- Fin des cours à 16h30 au plus tard tous les soirs.
- Pas de cours le mercredi après-midi et le samedi matin.

L'EPS est globalisée sur deux fois une semaine en 2nde.

SOUTIEN

Des cours de soutien (avec les professeurs du lycée) peuvent être mis en place lorsque cela s'avère nécessaire le mercredi de 13h30 à 15h30. Possibilité sur d'autres créneaux après étude au cas par cas.

Des études surveillées et une aide aux devoirs ont lieu le lundi soir à l'internat de 20h30 à 21h30. Et le mercredi de 16h à 17h.

AIDE FINANCIÈRE

Une bourse scolaire peut être demandée auprès de l'Inspection Académique, ceci dans les mêmes conditions que pour une scolarité normale.

L'entrée d'un jeune en Pôle Espoirs implique que celui-ci sera identifié sur la liste des Sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports en tant qu'« Espoirs », « collectif National » ou « Relève ».

Cela peut impliquer l'accès à des aides financières auprès des collectivités territoriales tels que la mairie, le Département (Conseil Général) et la Région (Conseil Régional). Chaque entité a ses propres choix de

politiques sportives, qui sont toutes différentes d'un endroit à un autre. Les démarches sont à faire par les familles.

Le responsable de la structure peut fournir une attestation pour garantir la présence des joueurs dans la structure. Sur le portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) une attestation du statut de Sportif de Haut-Niveau (SHN) sera disponible.

Le club d'origine peut aussi participer au financement du jeune joueur (au travers par exemple du CNDS dans l'intitulé « promotion de l'athlète »). Se renseigner auprès du club.

Il est aussi possible de bénéficier dans certains cas d'une aide financière fédérale. À voir avec le responsable de la Détection Nationale masculine.

HÉBERGEMENT

Deux options sont éventuellement possibles pour les sportifs. Cela même s'il est préférable qu'ils soient tous au même endroit. Que ce soit pour des raisons d'intégration, de collectif, de facilité de déplacement en groupe, etc...

En internat au sein du CREPS

Le coût annuel du 01.01.2020 au 31.12.2021 est de **4 825 €** (paiement mensuel à la Ligue Grand Est de Volley-ball).

L'internat est ouvert le week-end. Il se compose de chambres de deux lits. Sans une discipline librement consentie, la vie de tous les jours serait difficile. Aussi musique et bruits intempestifs sont réglementés. La surveillance et la sécurité sont assurées par des conseillers de séjour.

En extérieur (en famille, chez un correspondant).

Le coût annuel du 01.01.2020 au 31.12.2021 est de **585 €** (paiement mensuel à la Ligue Grand Est de Volley-ball).

Chaque élève doit choisir le régime le plus adapté à sa situation afin d'éviter toute fatigue et toute perte de temps excessives.

SPORT

Les élèves du Pôle espoirs doivent être licenciés à la FFvolley. Une licence UNSS peut être prise en complément pour participer à une compétition relevant du sport scolaire si nécessaire.

Une participation financière au fonctionnement annuel du Pôle Espoirs est demandée à la rentrée pour couvrir les frais de fonctionnement (licences UNSS, déplacements championnat, soins préventifs...). Cette participation dépend du statut d'hébergement du sportif : de **50 €** et de **250 €** selon si le sportif est interne au CREPS ou externe.

Des facilités de paiement peuvent être consenties. À voir avec le président de la ligue GEVB.

Le chèque doit être libellé à l'ordre de : **Ligue Grand Est de volley-ball**. Il doit être envoyé à la ligue (envoi postal) dès réception du courrier de confirmation de l'acceptation du dossier d'entrée au pôle.

SÉLECTIONS

Tout élève du *Pôle espoirs* est tenu de participer aux sélections fédérales départementales, régionales ou nationales pour lesquelles il est convoqué.

ENTRAÎNEMENTS

Les horaires d'entraînement au sein du Pôle sont les suivants :

Lundi		17h/20h00
Mardi	7h45/9h15	17h/18h30 et 19h30/21h (ou match)
Mercredi		17h00/20h00
Jeudi	7h45/9h15	17h30/20h30

La charge d'entraînement est progressive, personnalisée et adaptée selon l'âge, le niveau de pratique et le travail scolaire.

Le vendredi après midi, les joueurs sont remis à la disposition de leur club.

COMPÉTITIONS

La mission du *Pôle Espoirs* n'est pas de former une équipe d'établissement mais d'alimenter les filières du haut niveau; néanmoins la compétition reste essentielle à la formation du joueur comme séquence d'évaluation individuelle.

➤ **Compétition annuelle :**

- un championnat prénational (Grand Est). Les matchs se déroulent en alternance à domicile et à l'extérieur en semaine (en priorité le mardi soir).
- la coupe du Bas-Rhin.

➤ **Compétitions ponctuelles :**

- un interpole du nord (comprenant les pôles de CHATENAY-MALABRY, WATTIGNIES, DINARD et STRASBOURG) est organisé généralement en décembre.
- un interpole national (comprenant les 8 Pôles Espoirs) est organisé en avril à Vichy.
- un championnat du Monde ISF possible toutes les deux ans (deux tours de qualifications).

SUIVI MÉDICAL

Le suivi médical se fait au CREPS, au sein du service médical.

Tous les élèves bénéficient d'un suivi médical longitudinal obligatoire tout au long de l'année avec :

- *la présence d'une infirmière,*
- *la présence de médecins du sport,*
- *la possibilité de s'entretenir avec une diététicienne,*
- *la possibilité de s'entretenir avec une psychologue,*
- *la présence de plusieurs kinésithérapeutes.*

RECRUTEMENT

Le recrutement est axé sur les garçons nés entre **2005 et 2007**.

Une candidature d'un garçon né en dehors de ces années peut être néanmoins présentée et retenue.

Le candidat et sa famille doivent considérer qu'une candidature revêt toujours un caractère volontaire et qu'à ce titre, dès la seconde, les horaires de fonctionnement du pôle Espoirs constituent une véritable option. Le choix d'autres options ne peut empiéter sur les horaires de la structure.

Dans le cas où un élève ne respecterait pas le contrat moral qui le lie au pôle (hygiène de vie, rigueur, travail scolaire,...), il sera mis fin immédiatement à sa participation aux activités de la structure.

À la fin de chaque année scolaire, **le maintien dans le Pôle Espoirs est réétudié en fonction des résultats scolaires, des progrès sportifs, de l'investissement et des motivations de chacun.** En cas de non maintien, toutes les questions administratives concernant la poursuite des études dans un autre établissement sont traitées dans le sens de l'intérêt de l'élève.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pôle Espoirs Masculins

VOLLEY BALL

CREPS de STRASBOURG



Tout dossier de candidature doit être accompagné :

- ❶ D'une lettre manuscrite du candidat exposant les motivations de la demande de candidature. Ces motivations seront appréciées par la Commission d'Admission.
- ❷ Des documents régulièrement remplis et signés :
 - *Demande de candidature au Pôle Espoirs volley-ball* avec **photo agrafé**.
 - Les diverses attestations d'autorisation signées par les deux parents.
 - *Fiche de Renseignements Sportifs* du club où le candidat est licencié.
 - *Fiche de Renseignement de l'établissement scolaire* d'origine avec notamment l'appréciation du chef d'établissement d'origine ou du professeur principal.
- ❸ Des *photocopies des bulletins de l'année scolaire* en cours et des bulletins de l'année scolaire précédente.
- ❹ Le bulletin du 3^{ème} trimestre devra être transmis au CREPS (service Haut Niveau) dès la tenue du conseil de classe du 3^{ème} trimestre.

Le dossier est à envoyer ou à déposer au CREPS de STRASBOURG (4 allée de Sommerhof, 67200 STRASBOURG) à l'attention de :

Slimane BELMADI avant le 9 avril 2021.

Précisez « pli confidentiel »

Les épreuves sélectives spécifiques au volley-ball auront lieu le **mercredi 21 avril 2021 de 9h30 à 16h00** au gymnase du CREPS. Se présenter le jour même. Pour ceux qui ont déjà présenté le pôle l'année précédente, ne venir qu'à partir de 11h.

Un **test PCR négatif** sous 72h est demandé.

Réserver en avance son repas auprès du responsable et prévoir de l'argent pour la cafétéria du CREPS.

La commission d'admission, se prononcera très rapidement, et elle est composée :

- ⇒ du responsable technique du Pôle Espoirs de volley-ball.
- ⇒ du Proviseur, ou son représentant, des établissements scolaires concernés.
- ⇒ du président de la Ligue Grand Est de Volley-ball.

L'admission définitive ne sera validée qu'après la réception et l'étude du bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre.

DEMANDE DE CANDIDATURE au *Pôle Espoirs VOLLEY-BALL*



PRÉSENTÉE PAR :

NOM : _____ Prénom : _____ Taille : _____
Date de naissance : _____ Lieu : _____ Département : _____
Parents (ou représentant légal) : M. Mme . _____
Adresse : _____
Code Postal _____ : Ville : _____ Tél. sportif : _____
Père : Profession : _____ Tél. port. : _____
e-mail : _____
Mère : Profession : _____ Tél. port. : _____
e-mail : _____
E-mail du sportif : _____

SITUATION SCOLAIRE EN 2020- 2021

Nom de l'établissement : _____ Téléphone : _____
Adresse : _____
Classe suivie: _____ Langues vivantes 1 : _____ 2 : _____
Redoublement de cette classe : **Oui** **Non** **(1)**
• Une option ou enseignement de détermination: _____

DOIT RENTRER EN SEPTEMBRE 2021

Filière générale :
Dans la classe de : _____
Pour les Premières : Choix des options :
 SVT - Math – Physique
 Math – SES – Histoire Géographie
 Anglais – SES – Histoire Géographie
Langues vivantes demandées : 1 : .. _____ 2 : .. _____
Filière professionnelle :
Dans la classe de : _____
Langues vivantes demandées : 1 : .. _____ 2 : .. _____
Régime demandé : **Internat** **Demi-pension** **Externat** **(1)**

(1) Barrer les mentions inutiles

Photo d'identité
à agraffer

Date et signature des parents :

Signature de l'élève :

DEMANDE DE CANDIDATURE au *Pôle Espoirs VOLLEY-BALL*

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE D'ORIGINE

NOM : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Participation au sport scolaire:

Nom de l'établissement : _____

Adresse : _____

Participez-vous à :

- l'A.S. volley-ball : oui non

- l'A.S. autre(s) spécialité(s) oui non

Si oui, lesquelles : _____

Avez-vous obtenu des titres en sport scolaire ? _____

Appartenez-vous à une section sportive volley-ball ? oui non Laquelle ? _____

Cadre réservé au professeur d'EPS (ou responsable de la section sportive):

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Avis sur la candidature :

Signature :

Cadre réservé au chef d'établissement ou au professeur principal(e):

L'élève est-il susceptible de réussir une bonne scolarité dans l'orientation demandée ?

Nom et qualité :

Cachet et signature :

**Autorisation de l'utilisation de l'image Individuelle
pour des opérations de communication et de promotion en :
Beach-volley / Volley-ball**

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné, Madame, Mademoiselle, Monsieur, (1) _____
_____, représentant légal de _____

autorise par la présente, pour la saison 2021-2022, la FFvolley à utiliser son nom, son image, et tout élément de sa personnalité (voix, silhouette, etc.) pour des opérations techniques, commerciales, et/ou promotionnelle de la FFvolley.

Fait à :

Le :

Signature :

(1) *Barrer les mentions inutiles*

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE
Pour la saison 2021/2022

Je soussigné (e) _____ autorise Slimane BELMADI, Conseiller Technique National, responsable du Pôle Espoirs masculin de Volley-ball de STRASBOURG (ou son adjoint), à faire pratiquer une intervention chirurgicale sur mon enfant

Nom : _____ **Prénom :** _____

en cas d'urgence.

Numéro de Sécurité Sociale des parents : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Les coordonnées du médecin traitant familial (s'il y en a un) sont les suivantes :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Téléphone : _____

Observation particulière important en vue d'une intervention :

Fait à :

Le :

Signature du père (1) :

Signature de la mère (1) :

Nom

Nom

(1)

La signature des deux parents doit être précédée de la mention « Lu et approuvé »

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT SANGUIN 2020/2021

Prenant connaissance des textes suivants :

Extrait du code du sport, article R 232-52 : La personne chargée du contrôle vérifie, par tout moyen, l'identité du sportif contrôlé. (...) Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Extrait du code du sport, Article L232-17 : Se soustraire, tenter de se soustraire ou refuser de se soumettre aux contrôles prévus aux articles L. 232-12 à L. 232-16, ou de se conformer à leurs modalités, est passible des sanctions administratives prévues par les articles L. 232-21 à L. 232-23.

Je soussigné (Père, mère, responsable légal¹ du mineur) : _____

Demeurant (adresse complète) : _____

Téléphone : _____

Nom et prénom de l'Athlète : _____

Licencié(e) à la FFvolley (numéro et club): _____

Autorise(nt), dans le cadre du programme de lutte contre le dopage, les médecins « Agent de Contrôle du Dopage » à contrôler l'enfant ci-dessus grâce aux moyens de dépistage en vigueur y compris par voie de prélèvement sanguin. Sauf dénonciation par lettre recommandée adressée à la FFvolley, cette autorisation est valable jusqu'à la majorité de l'enfant.

Fait à : _____ Le : _____

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Le père, la mère, le représentant légal¹

L'Athlète

(1)
Rayez les mentions inutiles.